

Protocole de réouverture du club Joggans

– 23 mai 2021 –

Synthèse

1. Le local est accessible par une seule personne à la fois.
2. Le port du masque est obligatoire en dehors de l'activité sportive.
3. Une distance de 1,5 m doit être maintenue avant, pendant et après l'activité sportive.
4. Les vestiaires et les douches sont fermés. Seule la zone buvette est accessible pour déposer ses affaires. Privilégiez si possible d'autres solutions (coffre voiture,...)
5. Les toilettes et le lavabo sont accessibles.
6. Il est vivement conseillé de se désinfecter les mains avant d'entrer dans le local.
7. Le bar reste fermé.
8. Les rassemblements sur la voie publique (parking) doivent être évités.
9. Les bulles peuvent rassembler max. 25 personnes et il est recommandé de ne pas changer de bulle.
10. Toute personne contaminée (ou en attente de résultat d'un test) doit informer le meneur de son groupe et le comité (« référent Covid ») qui contactera les autres membres de la bulle concernée.